

# L'Eau média

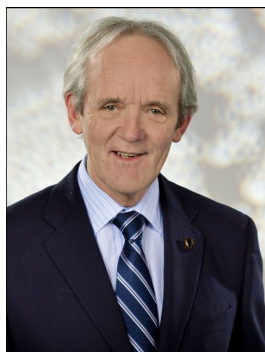
« Le lac Mégantic », Pierre Charland © Le Québec en images, CCDMD

Bulletin de liaison du Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC)

Vol. VI, éd. 3, automne 2013

## Mot du président

Russell Gilbert



Cet été, le bassin versant de la rivière Chaudière a été touché par la pire tragédie humaine et environnementale de l'histoire du Québec. Le Système de surveillance de la Chaudière a su contribuer à établir rapidement la communication entre les autorités responsables des mesures d'urgence dans les municipalités riveraines et

faciliter le suivi des événements ayant cours tout au long de la rivière. Cet événement inimaginable est venu confirmer l'importance de mettre en place la Stratégie de protection et de conservation des sources d'eau potable à l'échelle du bassin versant. La nécessité d'adopter la réglementation pour que soit en vigueur cette nouvelle directive est malheureusement maintenant documentée par un exemple concret et proche de nous.

Je souhaite saluer le travail réalisé par la ville de Lac-Mégantic et les autres intervenants qui ont su mettre en place rapidement des mesures pour diminuer les impacts du déversement dans la rivière Chaudière et assurer un approvisionnement en eau potable sécuritaire aux citoyens. Quant au suivi et à la réhabilitation des écosystèmes touchés, de même que la mise en place de Plans de protection des sources, le COBARIC s'investira dans ce dossier, en collaboration avec les municipalités, pour les prochaines années.

## Projet d'identification de bandes riveraines dans le bassin versant de la rivière des Îles Brulées

Ce projet permettra d'identifier à l'aide de piquets les largeurs réglementaires de bandes riveraines chez les entreprises agricoles qui le désirent. L'objectif est de rejoindre et de sensibiliser environ 40 entreprises agricoles situées dans le bassin versant des Îles Brulées. L'identification de la bande riveraine sera faite à plusieurs endroits pour un cours d'eau donné. Le projet débutera à l'automne 2013 et se terminera à l'hiver 2016.

## Accident ferroviaire à Lac-Mégantic

Dès les premières heures du drame survenu à Lac-Mégantic le 6 juillet dernier, la Ville dut prendre des mesures drastiques afin de limiter au maximum le déversement d'hydrocarbures dans l'environnement. Monsieur Robert Mercier, directeur du service de l'environnement à la Ville de Lac-Mégantic, nous raconte ce qui s'est passé.

Dès l'explosion des wagons, les hydrocarbures qu'ils contenaient pouvaient se répandre de deux façons : soit par la pente naturelle qui mène au lac, auquel cas aucune intervention n'était possible, soit par les conduites d'égouts sanitaire et pluvial. Une des premières actions de la Ville fut de bloquer ces conduites pour empêcher leur contenu d'atteindre la station d'épuration des eaux ou la rivière Chaudière, dans le cas des égouts pluviaux.

Avec l'autorisation d'Urgence Environnement, l'affluent de l'usine de traitement fut ensuite dérivé dans la rivière Chaudière, afin d'éviter que la grande quantité de pétrole accumulé dans l'usine soit rejetée à la rivière. Cette mesure temporaire, jugée acceptable, compte tenu des circonstances, permettait de pomper et de traiter l'eau contaminée de la station d'épuration afin de la vider et de la nettoyer. Une des deux filières de traitement fut rapidement remise en état, permettant à la ville de pouvoir traiter l'ensemble de ses eaux usées en temps sec. L'autre filière a été restaurée au début du mois d'août, permettant de faire face à toutes les conditions.

Une perte dans le conduit d'égout pluvial de 48 po de diamètre provenant du secteur nord fut également repérée sous la zone sinistrée. Une conduite temporaire menant au lac fut installée afin d'empêcher les eaux de surface d'entrer en contact avec la fuite. Différents ouvrages de contrôle des eaux de ruissellement furent aménagés pour dévier les eaux de ruissellement. Cette conduite pluviale sera bientôt remplacée par une nouvelle conduite de 72 po qui passera dans le tracé de la voie du futur centre-ville.

Pour ce qui est du pétrole déversé dans le lac Mégantic, des estacades furent aussitôt placés aux endroits stratégiques afin de freiner la progression de la nappe. Un pompage fut effectué et depuis, selon les relevés du MDDEFP, on ne dénote aucun contaminant dû au déversement, ni dans la colonne d'eau, ni dans le fond du lac. Les berges sont quant à elles en processus de nettoyage et tout le site du parc des Vétérans et du parc Dourdan doit être décontaminé. Les bateaux de la marina ont également été décontaminés un à un, de même que les quais flottants qui ont été lavés et remisés.

## Projet de restauration de l'habitat de l'omble de fontaine dans la branche Jacques

Le projet de restauration de l'habitat de l'omble de fontaine dans la branche Jacques de la rivière du Bois à Sainte-Marie tire à sa fin. Initiative de M. Vincent Jacques, copropriétaire de la Ferme Clémi à Sainte-Marie, ce ruisseau « pouponnière » qui s'écoule entièrement sur les terres de la ferme familiale a été aménagé en août 2012 dans l'optique d'aider à augmenter la population de la truite mouchetée - espèce prisée des pêcheurs - dans le bassin versant de la rivière du Bois.



Trois perrés aménagés par le MAPAQ (COBARIC, 2012)

Le 30 août 2013, une visite des aménagements avec vingt propriétaires riverains a eu lieu sur le terrain afin d'inaugurer les aménagements, mais aussi pour discuter des actions qui peuvent être faites afin de favoriser la faune aquatique et améliorer la qualité de l'eau. En octobre 2013, un rapport sur les impacts d'origine humaine dans le cours d'eau avec des recommandations sera déposé aux différentes instances.

Ce projet d'une valeur totale évaluée à 77 500\$ est réalisé avec l'appui financier du Gouvernement du Canada agissant par l'entremise du ministère fédéral de l'Environnement via le Fonds pour dommages à l'environnement (FDE) dont la contribution est de 39 900 \$. Les 37 600\$ résiduels proviennent de contributions financières ou en ressources humaines et techniques fournies par les partenaires du projet, soit la Ferme Clémi, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) via le programme Prime-Vert, la Fondation pour la sauvegarde de la truite mouchetée, l'Association des conseillers en agroenvironnement de Chaudière-Appalaches et le COBARIC.

### Activités à venir

**Campagne d'achats groupés d'arbuste** / En cours

**Rencontre annuelle des associations de riverains** / 29 octobre 2013 / Hôtel le Georgesville, Saint-Georges

### Nous-y étions

**Journée de formation en milieu agricole pour le lancement du projet du bassin versant du Bras d'Henri** / 13 juin 2013 / Saint-Bernard

#### Pour joindre l'équipe de rédaction :

700, rue Notre-Dame Nord, suite D  
Sainte-Marie (Québec) G6E 2K9  
Téléphone: 418 389-0476  
Télécopieur: 418 387-7060  
Courriel: [communications@cobaric.qc.ca](mailto:communications@cobaric.qc.ca)  
Site Internet: [www.cobaric.qc.ca](http://www.cobaric.qc.ca)



L'Eau média est publié quatre fois l'an

## Plan d'intervention du bassin versant de la rivière Arnold

À son embouchure, la rivière Arnold traverse le marais du lac Mégantic, soit le plus grand marais du bassin versant de la rivière Chaudière et de la région de l'Estrie. Le secteur agit comme une zone tampon et joue un rôle dans l'épuration des eaux, ce qui profite à tout le bassin de la rivière Chaudière situé en aval. Une problématique d'ensablement y est observée en provenance de la rivière Arnold, dont le delta s'agrandit d'année en année. De plus, la municipalité de Saint-Augustin-de-Woburn, dont le cœur se trouve traversé par la rivière Arnold, a signalé des cas d'inondations.

L'objectif principal de ce plan est d'assurer une bonne gestion de l'eau, tant au niveau de la qualité que de la quantité, à l'intérieur du bassin versant. Plus précisément, le projet vise à identifier les moyens concrets qui permettront de répondre aux problématiques identifiées, soit de réduire l'ensablement vers l'embouchure et de réduire l'occurrence et l'importance des inondations.

Le projet de Plan d'intervention, estimé à une valeur totale de 47 600\$, est financé à hauteur de 46% par la Conférence régionale des élus de l'Estrie via son Fonds de développement régional – Qualité de l'eau. L'autre part du financement provient de contributions des partenaires, principalement en nature (temps et prêt d'équipement) et en bénévolat.



M. André Blais effectuant les premiers échantillonnages (Manon Farmer, APLM, 2013)